



# Le budget de la Justice en 2010





Nos concitoyens sont en attente d'une Justice ambitieuse et efficace. Le budget 2010 s'inscrit dans cet objectif, dans le cadre triennal 2009-2011.

D'importants rendez-vous nous attendent l'année prochaine. Je pense en particulier à la mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire, à l'application de la loi pénitentiaire et à la réforme de l'appel.

Je pense aux suites à donner à plusieurs rapports qui ont récemment souligné certains dysfonctionnements concernant la spécialisation des juridictions et des contentieux, les modalités d'exécution des peines, les conditions d'activité des professions juridiques, l'efficacité de l'aide juridictionnelle, les droits de la défense en matière pénale. Ces dysfonctionnements doivent être corrigés sans délai.

C'est donc peu de dire que 2010 sera une année importante pour la Justice et donc pour les rapports qu'entretiennent nos concitoyens avec le système judiciaire.

Ce système fonctionne grâce à de très nombreux acteurs, dont chacun tient un rôle précis.

Le Garde des Sceaux reconnaît tout particulièrement ce que doit la Justice de notre pays aux magistrats, aux greffiers et fonctionnaires des juridictions, aux surveillants, aux conseillers d'insertion et aux administratifs de la pénitentiaire, aux personnels de la protection judiciaire de la jeunesse ainsi qu'aux agents de la chancellerie.

Beaucoup leur sera demandé en 2010. C'est donc à juste titre que la politique sociale, notamment le dialogue, constitue une de mes priorités pour la nouvelle année.

**Michèle ALLIOT-MARIE**  
**Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,**  
**Ministre de la Justice et des Libertés**

## Le budget 2010 : une Justice ambitieuse et efficace

+ 3,42 %



### ■ Un budget en hausse de 3,42 %

- 6, 859 milliards d'euros pour la mission " Justice "

### ■ Un budget adapté aux priorités de la Justice

- moderniser la gestion et l'implantation des juridictions
- mieux assurer l'exécution des peines
- mettre en oeuvre la loi pénitentiaire
- renforcer l'accès au droit et l'aide aux victimes.

### ■ Une politique d'emploi cohérente avec les priorités

- 1 030 emplois supplémentaires
- recentrer les personnels sur leur coeur de métier.



2 839 M



### ■ Assurer la mise en oeuvre de la nouvelle carte judiciaire

La nouvelle carte judiciaire entrera dans sa phase opérationnelle :

- 178 tribunaux d'instance regroupés au 1<sup>er</sup> janvier 2010
- 23 tribunaux de grande instance regroupés au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Cette réforme mobilise plus de 100 M :

- 77 M pour l'immobilier de la carte judiciaire
- 4,5 M au profit des personnels
- 7 M pour accompagner les avocats
- 12 M pour les crédits de fonctionnement



### ■ Réussir la réforme de l'appel

Cette réforme prévoit l'intégration des professions d'avoué et d'avocat. A cette occasion, la procédure d'appel sera dématérialisée. Outre l'indemnisation des avoués, la réforme prévoit un plan social qui suppose, notamment, le recrutement de 380 salariés d'avoués au sein des juridictions.



### ■ Doter les juridictions des outils les plus modernes et les plus efficaces

Les juridictions doivent enfin disposer d'une informatique à la hauteur de leurs missions. 71,5 M sont consacrés aux investissements informatiques :

- le programme Cassiopée (logiciel unique pour l'ensemble de la chaîne pénale) montera en puissance pour couvrir 175 TGI, avec un achèvement prévu en 2011,
- la dématérialisation est poursuivie dans les échanges avec les services de police et de gendarmerie, et naturellement, avec les avocats,
- la visioconférence sera développée avec les juridictions.



La modernisation immobilière des juridictions est confortée :

- des opérations nouvelles seront lancées pour un montant de 100 M
- au titre du plan de relance, seront financés 30 M de travaux urgents dans les juridictions.

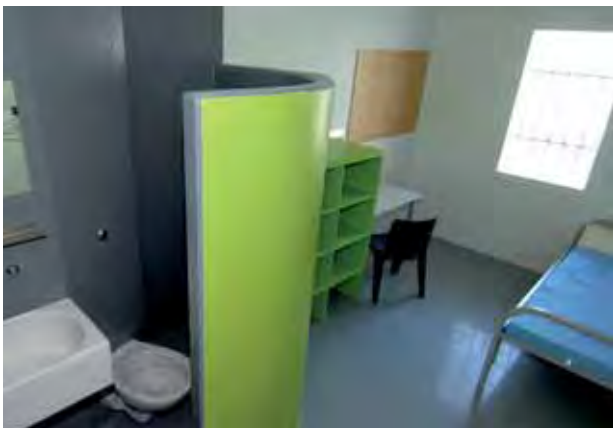




### ■ Améliorer l'exécution des peines en évitant les sorties sèches

La loi pénitentiaire retient comme objectif prioritaire le développement des aménagements de peine afin de mieux anticiper la sortie des détenus, d'améliorer leur réinsertion et, donc, de réduire les risques de récidive.

- 262 personnels d'insertion et de probation supplémentaires seront recrutés,
- 3 centres de semi-liberté seront livrés en 2010 à Gradignan, Aix et Avignon,
- 7 000 bracelets, soit une augmentation de 55 %, seront financés,
- de nouveaux programmes de prévention de la récidive seront mis en œuvre.



### ■ Poursuivre l'amélioration quantitative et qualitative du parc pénitentiaire

La montée en charge de nouveaux établissements (Béziers, Poitiers, Le Mans, Le Havre, Bourg-en-Bresse, Rennes) permettra de répondre à la surpopulation carcérale.

Le plan de relance permet de financer les 50 M de travaux d'urgence lancés pour améliorer l'état des prisons.

Un nouveau programme sera engagé pour fermer les établissements les plus vétustes et les remplacer par des établissements répondant aux exigences de la loi pénitentiaire. Ce programme concernera au moins 11 000 places.



777 M



## ■ Renforcer l'évaluation des actions engagées

La politique engagée n'a de sens que si elle fait l'objet d'une analyse continue des résultats obtenus et de leur cohérence avec les objectifs fixés.

A cette fin, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse constituera une équipe d'une centaine d'auditeurs appelée à intervenir au sein des secteurs public et associatif. Elle pourrait aussi intervenir au profit des collectivités territoriales.



## ■ Consacrer des moyens supplémentaires à la prise en charge des mineurs

- ouverture de 5 centres éducatifs fermés,
- mise en place de 4 nouvelles unités permettant un suivi médico-psychologique adapté au sein des centres éducatifs fermés,
- renforcement des équipes éducatives au sein des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

La mise en oeuvre de ces moyens supplémentaires s'effectuera dans un processus visant à concentrer les actions sur les mineurs.





### ■ Améliorer l'efficacité de l'aide juridictionnelle

299 M sont prévus en 2010 au profit de l'aide juridictionnelle. Sans préjuger des suites qui seront apportées aux propositions de la commission Darrois, plusieurs mesures seront mises en œuvre en 2010 pour améliorer l'efficacité des efforts budgétaires consacrés aux objectifs prioritaires de l'aide juridictionnelle.

- augmenter la mise en recouvrement des avances d'aide juridictionnelle qui peuvent être récupérées à l'issue des procès à hauteur de 24 M ,
- améliorer les délais d'obtention de l'aide juridictionnelle pour accompagner les justiciables les plus modestes.

### ■ Mieux accompagner les justiciables et les victimes

Les attentes des justiciables et des victimes demeurent encore importantes. Pour y répondre, de nouvelles dispositions seront prises pour rapprocher la Justice des citoyens :

- ouverture de maisons de justice et du droit de nouvelle génération,
- développement de points de contact visio-justice,
- soutien aux espaces de médiation familiale,
- développement des bureaux d'aide aux victimes.





### ■ Adopter une charte du dialogue social

Une charte sera signée avec les partenaires sociaux afin de clarifier les objectifs et les modalités du dialogue social, dans le cadre d'une modernisation majeure du ministère de la Justice et des Libertés.

### ■ La reconnaissance des métiers

Recentrer les personnels sur leur cœur de métiers, favoriser la mobilité professionnelle et la prise en compte des expériences diversifiées, suppose la mise en place de répertoire des métiers.

La reconnaissance des métiers et du mérite sera au cœur de la politique indemnitaire du ministère :

- rapprochement des greffiers et des corps administratifs, pour faciliter les parcours professionnels des greffiers tout en reconnaissant leurs particularités et facilitera la promotion sociale des adjoints administratifs,
- mise en place de la rémunération au mérite pour les attachés et les agents des services judiciaires,
- poursuite des efforts indemnitaires en faveur des surveillants pénitentiaires,
- mise en œuvre d'une profonde réforme des services d'insertion et de probation parallèlement aux modifications de leur mission dans le cadre de la loi pénitentiaire,
- amélioration des perspectives professionnelles des éducateurs.

### ■ Conforter le caractère prioritaire de l'action sociale

29,5 M seront consacrés à la politique sociale. Cette enveloppe permettra en particulier :

- la mise en place de la protection sociale complémentaire,
- le développement du réseau des assistants de service social,
- la poursuite d'une politique de logement social en faveur des agents du ministère.

